



CRÉER UNE JUNIOR ASSOCIATION

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Le dispositif vous permet ainsi de vous regrouper sous une forme associative simplifiée et de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.

Les conditions à remplir pour créer une Junior Association

Pour créer une Junior Association, plusieurs critères liés au fonctionnement du dispositif et aux valeurs du Réseau National des Juniors Associations sont à respecter :

- Composer un groupe d'au moins deux jeunes mineurs, sans aucune autre limite de nombre.
- Désigner au minimum deux représentants, obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation.
- S'acquitter d'une cotisation de 15 € par an pour rejoindre le RNJA et participer à son action.
- Le projet doit être porté par les jeunes.
- Le fonctionnement de la Junior Association doit être démocratique.

Une Junior Association peut accepter des jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans, s'ils constituent moins de la moitié des membres, et s'ils ne sont pas ses représentants.

Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parent, adulte, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. En revanche, la Junior Association peut demander à être épaulée par un accompagnateur local. Il s'agit d'un adulte de confiance que les membres de la Junior Association choisissent et sollicitent, en cas de besoin, dans leur démarche de projet.

Les avantages de la Junior Association

Le dispositif permet aux Juniors Associations :

- de bénéficier d'une assurance qui couvre leurs activités et leurs membres,
- d'ouvrir et de gérer un compte bancaire (via des partenariats avec des établissements bancaires),
- d'être accompagnées de professionnels qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire,
- d'accéder à des outils adaptés à leurs besoins (extranet, guides, fiches pratiques...),
- d'appartenir à un réseau d'envergure nationale.

Comment faire pour être habilité Junior Association ?

La Junior Association n'est créée qu'au terme d'une procédure d'habilitation.

Vous aurez à compléter une demande d'habilitation que vous transmettez au Relais départemental du RNJA. Celui-ci étudie le dossier, puis le communique à la commission d'habilitation nationale du RNJA.

La commission étudie chaque demande et donne son accord, ou pas, à l'habilitation en Junior Association d'un groupe de jeunes.

L'habilitation en Junior Association est accordée pour une année scolaire et elle est renouvelable chaque année. Les dépôts de dossier d'habilitation peuvent s'effectuer tout au long de l'année.

Il n'y a pas de déclaration en préfecture : c'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour que vous puissiez mettre en œuvre votre projet collectif.

L'accompagnement

L'accompagnateur local est une personne ressource qui vous soutiendra mais qui en aucune façon ne portera le ou les projets. La Junior Association choisit cet accompagnateur librement : animateur, professeur, éducateur, élu, parent, membre d'une autre association,...

Relais Départemental

Le Relais Départemental est l'interlocuteur des jeunes et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des jeunes. Il établit les contacts nécessaires avec les acteurs locaux afin de favoriser la réussite du projet de la Junior Association. Il engage le Réseau national des Juniors Associations dans la demande d'habilitation que lui transmettent les jeunes. Il établit, avec eux, un plan d'accompagnement adapté à leur projet et aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer. C'est à lui que vous devez envoyer votre dossier d'habilitation.

Contacts :

En Indre-et-Loire

Alexandra LATAPY

Ligue de l'Enseignement Fédération de l'Indre-et-Loire

10 avenue de la République - 37300 Joué-lès-Tours

Pour contacter ce relais :

Tél. : [02 47 05 44 28](tel:0247054428)

Mail : alatapy@fol37.org

Pour contacter le réseau National :

Réseau national des Juniors Associations

3 rue Récamier - 75007 Paris

Tél. : [01 43 58 98 70](tel:0143589870)

Fax : [01 43 58 98 74](tel:0143589874)

Mail : contact@juniorassociation.org

Site Internet : <http://www.juniorassociation.org/>

Septembre 2016 – KB- AL